

LesEchos.fr



ARCHIVES UN STATUT JURIDIQUE DES DONNÉES ?

Nouvelle recherche

Vos résultats

ELECTRONIQUE

HIGH-TECH ET MEDIAS • MOBILE

Plus de 100 millions de comptes Sony auraient été piratés par des hackers

un statut juridique des données ?

Les Echos n° 20925 du 04 Mai 2011 • page 23

L'affaire Sony risque de relancer le débat sur la protection des données sur Internet. De fait, « *il n'existe aucun cadre juridique régissant la propriété des données* », rappelle Alain Bensoussan, avocat au barreau de Paris. A la différence de tout autre bien matériel, l'internaute n'est pas en soi propriétaire de ses données sur Internet puisque ce statut n'existe pas. Il a cependant un droit au contrôle du traitement de telles données, aux termes de la loi Informatique, fichiers et libertés. Et il peut attenter des actions en justice, tantôt pour atteinte à la vie privée, tantôt dans le cadre de fraudes bancaires. « *Ces motifs ne sont pas satisfaisants, il faut aller vers un droit opposable, universel* », juge Alain Bensoussan.